

# APPEL A PROJETS SOLIDARITE INTERNATIONALE

## DU 18 AVRIL 2026 AU 18 JUIN 2026

### CAHIER DES CHARGES

L'action internationale de la Ville se décline dans le cadre des actions de coopération avec des collectivités étrangères et également à Montreuil, dans les quartiers, et dans les associations. Cet appel à projets a vocation à soutenir les actions de solidarité internationale portées par les associations montreuilloises dont l'objet est de promouvoir la participation des habitant.e.s aux projets de coopération, informer sensibiliser et promouvoir l'ouverture au monde.

A travers cet appel à projets, la Ville de Montreuil encourage par ailleurs l'engagement des structures associatives et éducatives du territoire en faveur de l'apprentissage d'une citoyenneté mondiale qui se décline dans de nombreux projets socio-culturels, sportifs, et de développement durable. Parce que chaque habitant.e de Montreuil est aussi citoyen.ne du monde, il peut être un acteur de la solidarité internationale.

Par cet appel à projets la ville de Montreuil entend enfin contribuer localement à la réalisation des Objectifs de Développement Durable définis et adoptés par l'ONU en 2015.

L'appel à projets comporte deux volets :

- **Le Volet 1** - projets d'appui au développement à l'international dans un des pays figurant sur la liste établie par l'OCDE et concernant une des 2 thématiques suivantes :
  - Environnement / Développement durable
  - Promotion féminine / Droits des femmes
- **Le Volet 2** - projets à Montreuil d'éducation à la citoyenneté mondiale et à la solidarité internationale autour des objectifs de développement durable à la ville de Montreuil

## CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Le projet est à but non lucratif
- Durée maximum d'un an
- Le budget du projet inclut d'autres cofinancements, en complément du soutien qui serait accordé par la ville de Montreuil
- Le montant maximal du soutien sollicité, plafonné à 2 500 euros, ne doit pas excéder 70 % du budget total.

## SONT EXCLUS

- Les projets déjà réalisés.
- Les projets bénéficiant déjà d'un financement de la ville en 2025, par exemple dans le cadre des programmes de coopération décentralisée de la ville ou du contrat de ville
- Les porteurs de projets ayant déjà bénéficié d'un financement dans le cadre de cet appel à projets l'année précédente
- Les projets relevant d'objectifs individuels : (voyage d'étude, création d'activité économique, voyages touristiques)
- Les projets qui prendraient parti dans un conflit politique international ou dans des conflits intra-étatiques
- Les projets relevant d'une démarche d'aide humanitaire d'urgence : ( dons de matériels, de collectes privées, de denrées alimentaires, médicaments, livres, etc....) ou d'une démarche à visée commerciale
- Les projets en zone rouge (classement du ministère de l'Europe et des affaires étrangères).
- Les projets d'infrastructure, d'investissement, (construction, ameublement)

## QUI PEUT PRESENTER UN PROJET

- **Pour le Volet 1** : les associations domiciliées à Montreuil depuis un an minimum et dont le statut mentionne la solidarité internationale ou, les associations œuvrant dans un des territoires de coopération de la ville de Montreuil.
- **Pour le Volet 2** : les associations domiciliées à Montreuil depuis un an minimum, quel que soit leur statut.

## RETRAIT ET DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

### Important

- **Pour retirer un dossier de candidature, prendre rendez-vous** avec le service municipal des Echanges Internationaux et de la Coopération décentralisée : tél : 01 48 70 62 08 / 01 48 70 62 45 mail : international@montreuil.fr

Le dossier de candidature correspondant à votre projet (volet 1 ou volet 2) vous sera remis à l'issue de votre premier rendez-vous que vous pouvez obtenir à travers le lien qui sera transmis. Il vous sera également indiqué à cette occasion la procédure de dépôt du dossier. Il est possible de prendre un second rendez-vous de 45 minimum à l'issu du premier rendez-vous.

Une fois que le dossier est complet, il faut le déposer sur la plateforme des associations **GMA** et envoyer une copie par mail à international@montreuil.fr

- **A la fin du projet** une restitution publique à Montreuil sera exigée et un bilan au plus tard six mois après la réalisation du projet.

## FICHE PRATIQUE

### Recommandations pour le dépôt de votre dossier de candidature

Afin de faciliter l'instruction des dossiers et d'accompagner au mieux les associations dans leur démarche, les porteurs de projet sont invités à prêter une attention particulière aux recommandations suivantes.

#### 1. Présentation du projet

Le projet doit être présenté de manière claire et argumenté. Il est obligatoire de préciser les objectifs poursuivis, les actions prévues, les publics bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre ainsi que les impacts attendus.

#### 2. Élaboration du budget prévisionnel

Le budget doit être renseigné avec précision et cohérence dans le tableau prévu à cet effet. Les dépenses et les recettes doivent être clairement identifiées et égales.

Dépenses = Recettes

En cas de difficulté dans l'élaboration du budget, il est recommandé de se rapprocher de structures d'accompagnement ou de personnes ressources disposant d'une expertise en gestion associative.

#### 3. Modalités de dépôt du dossier

Pour être recevable, le dossier de candidature doit obligatoirement être déposé :

- sur la plateforme GMA,
- Transmis par courrier électronique à l'adresse suivante : [international@montreuil.fr](mailto:international@montreuil.fr)

#### 4. Pièces justificatives obligatoires

Les associations doivent veiller à transmettre l'ensemble des pièces demandées dans le cadre de la constitution du dossier. Tout dossier incomplet est irrecevable.

#### 5. Échanges avec le service instructeur

Deux rendez-vous sont proposés :

- Un premier rendez-vous de 1 heure maximum est obligatoire afin de présenter votre projet et récupérer le dossier de candidature correspondant à celui-ci.
- Un deuxième rendez-vous de 30 minutes non obligatoire pour toute préoccupation par rapport à l'appel à projet

Les associations sont invitées à respecter les rendez-vous ou échanges proposés par le service dans le cadre de l'accompagnement et de l'instruction des dossiers.

Terme	Définition
Aide humanitaire d'urgence	Interventions de réponse immédiate à une crise (dons de matériels, collectes privées, envoi de denrées, médicaments, livres, etc.), exclues de cet appel à projets.
Appel à projets	Procédure par laquelle la Ville invite officiellement les associations à proposer des projets répondant à des priorités définies, en vue d'un soutien financier municipal
Appui institutionnel	Soutien apporté par des institutions publiques ou parapubliques (collectivités, ambassades, services de l'État...) au projet, sous forme de reconnaissance, d'accompagnement ou de moyens.
Association domiciliée à Montreuil	Association dont le siège social (ou l'adresse déclarée) se trouve à Montreuil depuis au moins un an à la date de dépôt du dossier.
Bénéficiaires directs	Personnes ou groupes directement visés par les activités du projet et qui y participent.
Bénéficiaires indirects	Personnes ou groupes bénéficiant des effets du projet sans y participer directement (familles, habitants du quartier, institutions locales, etc.).
Budget prévisionnel (dépenses/recettes)	Tableau estimatif détaillant l'ensemble des dépenses nécessaires à la réalisation du projet et l'ensemble des recettes attendues, les deux totaux devant être équilibrés.
Changement de comportements / de pratiques	Effet recherché des projets d'éducation à la citoyenneté mondiale, visant une modification durable des attitudes, habitudes ou façons d'agir des publics visés.
Citoyenneté mondiale	Démarche éducative qui fait prendre conscience de l'interdépendance entre les sociétés, promeut tolérance, solidarité, égalité, justice, non-violence et encourage des changements concrets de comportement.
Cofinancement	Part de financement apportée au projet par d'autres partenaires que la Ville de Montreuil (institutions, fondations, partenaires privés, etc.).
Déclaration / engagement sur l'honneur	Attestation signée par le président de l'association, confirmant l'utilisation conforme de la subvention, le respect des délais, la production des justificatifs et le remboursement en cas d'abandon.
Environnement / Développement durable	Ensemble d'actions prenant en compte les impacts économiques, sociaux et environnementaux, en privilégiant les ressources locales, les techniques maîtrisées localement et le respect des écosystèmes.

Terme	Définition
Égalité femme-homme	Principe consistant à garantir aux femmes et aux hommes une participation et un accès équitables aux activités, ressources et bénéfiques du projet.
MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères)	Ministère français chargé de la conduite de la politique extérieure de la France, y compris la définition des conseils aux voyageurs et du classement des « zones rouges ».
Montant maximal du soutien / plafond de subvention	Somme maximale (2 500 €) pouvant être accordée par la Ville, ne dépassant pas 70% du budget total du projet, restitution comprise.
OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)	Organisation internationale regroupant principalement des pays industrialisés, qui établit notamment une liste de pays éligibles à l'aide publique au développement, utilisée ici comme référence pour les projets à l'international.
ODD (Objectifs de Développement Durable)	Ensemble de 17 objectifs adoptés par l'ONU en 2015 pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous, auxquels les projets doivent contribuer.
Partenariat / partenaires	Structures ou organismes, en France ou à l'étranger, qui s'engagent aux côtés du porteur de projet (co-élaboration, mise en œuvre, appui technique, cofinancement, etc.).
Pérennité du projet	Aptitude du projet à produire des effets durables, notamment grâce à l'appropriation par la population locale, la formation d'acteurs locaux ou des dispositifs de suivi.
Porteur de projet	Association responsable de la conception, de la mise en œuvre et du suivi du projet, et qui sollicite la subvention auprès de la Ville.
Projets en zone rouge	Projets situés dans des zones formellement déconseillées par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour des raisons de sécurité, exclus de l'appel à projets.
Projets individuels	Projets visant principalement un intérêt individuel (voyage d'étude, création d'activité économique personnelle, voyage touristique), non éligibles au dispositif.
Promotion féminine / droits des femmes	Actions visant à renforcer la place, l'autonomie et les droits des femmes (accès aux ressources, participation, lutte contre les discriminations, etc.).
Projet à but non lucratif	Projet ne générant pas de bénéfice distribué aux membres ou dirigeants, les éventuels excédents étant réinvestis dans l'objet social.

Terme	Définition
Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Document bancaire précisant les coordonnées du compte de l'association, utilisé pour le versement de la subvention.
Restitution publique	Événement(s) organisé(s) à Montreuil (exposition, débat, projection, etc.) pour présenter au public les résultats et enseignements du projet.
Sensibilisation	Actions d'information et de prise de conscience auprès d'un public sur une thématique liée à la solidarité internationale ou à la citoyenneté mondiale.
Solidarité internationale	Ensemble d'actions visant à réduire les inégalités entre territoires et populations, en agissant sur leurs causes et en soutenant des dynamiques locales de développement.
Viabilité économique	Capacité du projet à continuer à fonctionner ou à ne pas créer de charges insoutenables une fois la subvention municipale terminée (autofinancement, gestion locale, etc.).
Volet 1 – Actions de solidarité internationale	Partie de l'appel à projets dédiée aux actions conduites dans un pays tiers (liste OCDE), sur les thématiques environnement/développement durable ou promotion féminine/droits des femmes.
Volet 2 – Initiatives d'éducation à la citoyenneté mondiale	Partie de l'appel à projets dédiée aux actions menées à Montreuil, visant la sensibilisation et l'éducation à la citoyenneté mondiale et à la solidarité internationale.

**DATE LIMITE DE TRANSMISSION DU DOSSIER  
18 JUIN 2026**

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

